

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2023

à 20 H 30

Conseil Municipal :

La réunion a lieu à la salle du conseil de la mairie.

Présents : Tous les conseillers sauf Mme Georgina COPITET, absente représentée par M. Franck COPITET, M. Jean-Pierre PALADINI absent représenté par M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Maxime FRANCOIS absent représenté par M. Frédéric CHARTON.

La convocation avec l'ordre du jour a été envoyée par mail le 15 septembre 2023.

M. le Maire énumère les délibérations à prendre et les questions diverses à voir après avoir informé l'assemblée que les trois absents se sont fait représenter.

Délibérations :

- PV valant compte-rendu des deux derniers conseils validation
- Avis sur rapport CLECT 5
- Autorisation signature convention ATC pylônes
- Choix architecte pour le chemin d'exploitation le chemin de fer
- Candélabre à déplacer rue des remparts

Questions diverses : petit retour sur les délibérations de la CUGR concernant les piézomètres au CEA et les éoliennes dans les Ardennes, point sur la rentrée scolaire (mercredis récréatifs), convention dispositif de signalement pour les agents communaux, inversion subvention jeunes SP de Suippes et Warmeriville, numérisation des registres Etat Civil, point sur le Lohan, remise des trophées, entretien des terrains de foot, redéfinition et réorganisation des commissions, forum, le 11 novembre, la sono, la journée citoyenne, permis d'aménager lotissement les Rives de l'Arnes, octobre rose et Téléthon, rappel des travaux de voirie à effectuer, point sur l'avancement des travaux aux terrains de foot, estimatif ferme RANNOU, ajout place pour Handicapés près cabinet médical, départ d'un agent technique, élections sénatoriales

Délibération N°45 - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 juin et celle du 28 juin 2023 Validation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **de valider** le procès-verbal valant compte-rendu des séances du Conseil Municipal du 9 juin et 28 juin 2023.

Délibération N°46 - Vote du rapport de la CLECT du conseil municipal

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité,

d'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2023 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 juin 2023,

d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 29 juin 2023.

Pas de modification du montant des attributions et des compensations de la CUGR pour la commune de Bétheniville.

Délibération N°47 - Autorisation signature convention de bail ATC Pylônes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune louait une parcelle de terrain située Lotissement le Clos Saint Jean cadastré AA parcelle N°001 d'environ 50 m² à ORANGE SA depuis 2018. Depuis 2021, ORANGE SA a cédé le site de Bétheniville à ATC France qui, depuis cette date, nous a proposé à deux reprises de racheter le site.

La commune ayant refusé les propositions d'ATC France car les estimant trop basses, ATC France souhaite résilier le bail initial d'ORANGE SA et signer un nouveau bail de 12 ans à compter de la date de la signature de la convention avec la commune avec un loyer annuel de 2 200 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** le Maire à signer nouveau bail avec ATC France de la parcelle de terrain située Lotissement le Clos Saint Jean cadastré AA parcelle N°001 d'environ 50 m² accueillant le site relais de téléphonie mobile avec date d'effet fixée à la date de signature et avec un loyer annuel de 2 200 euros.

- **souhaite** qu'une clause soit ajoutée afin que le loyer soit annuellement augmenté de 2% et que la révision intervienne de plein droit chaque année à la date anniversaire de la signature du bail, sur la base du loyer de l'année précédente (clause qui était sur le bail avec ORANGE France).

Délibération N°48 - Choix architecte pour un projet de travaux VRD et d'aménagements sur le chemin dit latéral au chemin de fer et à destination de futures cellules commerciales

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de lancer le projet de travaux VRD et d'aménagements sur le chemin dit latéral au chemin de fer et à destination de futures cellules commerciales. Un maître d'œuvre est nécessaire pour la réalisation de ce programme.

La commune a demandé trois devis mais seuls deux architectes ont répondu malgré les relances de M. le Maire.

- M Laurent DEBRIX, architecte à REIMS (Marne), 7 rue des templiers, a proposé une rémunération forfaitaire comme souhaité par la commune à 33 250 euros HT.

- Mme Pascale DUBOIS, architecte à CHALONS-EN-CHAMPAGNE (MARNE), 6 rue René Lemoine a proposé un taux de rémunération en fonction de l'importance des travaux.

La Commission d'appel d'offres s'est donc réunie le mercredi 20 septembre 2023 à 16h00 pour étudier les deux offres reçues et a retenu l'offre de M. Laurent DEBRIX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **confirme** le choix de la commission d'appel d'offres pour :
Le cabinet BCDE architecture de Reims, M. DEBRIX Laurent, qui a présenté une rémunération forfaitaire pour la somme de 33 250 euros HT pour le programme.
- **autorise** M. le Maire (ou son délégué) à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du projet.

M. le Maire souhaite faire un petit point de droit sur la création des zones commerciales et notamment la CDAC (la Commission Départementale d'Aménagement Commercial)

Il rappelle que sont soumis à une autorisation d'exploitation commerciale les projets ayant pour objet :

- La création d'un magasin de commerce de détail d'une surface de vente supérieure à 1 000 m², résultant soit d'une construction nouvelle, soit de la transformation d'un immeuble existant ;
- L'extension de la surface de vente d'un magasin de commerce de détail ayant déjà atteint le seuil des 1 000 m² ou devant le dépasser par la réalisation du projet.

En dessous de cette superficie, le Maire a toute autorité pour accorder ou refuser les permis de construire si ce dernier ne respecte pas le PLU.

Délibération N°49 - Candélabre à déplacer rue des Remparts

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. BOUTIERE Fabrice a acquis la parcelle de terrain sise 41 rue des remparts cadastrée AB N°86. Il souhaite clôturer son terrain mais il ne peut pas le fermer car un candélabre est posé sur la limite de sa propriété. Il a demandé à la commune de faire retirer ce réverbère.

La compétence Eclairage public ayant été transférée à la CUGR, les travaux seront à leur charge.

Le conseil municipal doit, tout de même délibérer, afin de demander l'intervention de la CUGR puisque le point lumineux à retirer se situe sur le territoire de Bétheniville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **valide** la décision de modifier l'implantation du réverbère et de présenter sa demande aux services de la CUGR.

Questions diverses et informations municipales

La CUGR:

Deux délibérations importantes sont passées :

1/ Sur le CEA de Moronvilliers : Un protocole d'accord concernant la réalisation d'analyses des eaux souterraines. Quatre piézomètres vont être installés pour analyser les nappes d'eau. Le Maire de Pontfaverger qui, à l'origine était pour la pose de capteurs, contre toute attente, a demandé à ce que les communes du pôle des Rives de la Suippe votent contre ce projet.

Pourtant, ces piézomètres implantés à proximité du CEA ont pour objectif de déterminer la qualité de l'eau de la nappe phréatique aux environs de l'ancien site atomique (vérifier la présence d'éléments d'uranium et béryllium et de radio-isotopes du plutonium).

Contrôles effectués par l'Etat et la CUGR.

2/ Les éoliennes des Ardennes : La CUGR a décidé de donner un avis défavorable à l'implantation des éoliennes sur les Ardennes (projet éolien du Mont des quatre faux) mais cet avis n'était que consultatif. Le Préfet des Ardennes ne l'a pas suivi.

Rentrée scolaire

Tout s'est très bien passé à Bétheniville.

Les mercredis récréatifs comptent 74 enfants. Cette année, les associations ont été sollicitées. Sur Bétheniville, toutes les associations acceptent de participer à ces mercredis récréatifs et organisent des animations. La Bibliothèque de Bétheniville y collabore aussi.

Les employés communaux :

Un agent technique, M. Mikaël TRIQUENEAUX a demandé une mise à disposition pour un an. La commune va tourner avec trois agents cet hiver, il y a moins de tonte mais encore beaucoup de travail.

Les agents vont continuer à faire des astreintes hivernales.

Les subventions :

Une inversion de subventions a été faite lors de leur attribution entre les Jeunes sapeurs-pompiers de Warmeriville et de Suippes. La différence sera reversée à la bonne association. (Délibération à prendre la prochaine fois).

Registres de l'Etat Civil :

L'année dernière, la société SEDI était venue nous faire un devis pour la numérisation des registres. Mais le projet avait été reporté car nous avons donné la priorité à la dématérialisation du cimetière.

Nos registres papiers sont de plus en plus fragiles, leur manipulation est de plus en plus compliquée pour ne pas les déchirer.

Il faut absolument les numériser pour les préserver.

Mme Marianne LECOMTE a pris en charge ce projet.

Lotissement les Rives de l'Arnes :

Le permis d'aménager a été déposé par Agencia, Il est en cours de traitement au service urbanisme du Grand Reims. Un petit contretemps est apparu car la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Grand Reims a demandé quelques modifications au permis d'aménager d'Agencia surtout afin qu'il respecte le plan pluie.

Le Lohan :

La signature de l'acquisition du terrain des Consorts PONSIN se fera le 02 octobre 2023. Dans la foulée, un rendez-vous sera pris avec M. Christian RAGOT afin de déterminer le futur bornage. Ainsi la commune pourra signer une promesse de vente, ce qui permettra à M. Christian RAGOT de lancer son permis de construire.

Les terrains de football :

L'engazonnement est fait sur les deux terrains. Les dalles pour les abris de touches ont été faites par les agents communaux et ils ont aussi posé les abris de touches dessus. Le lundi 25 septembre l'entreprise IDVERDE devrait installer la main courante et le pare-ballon.

Le mercredi 27 septembre, l'entreprise fera les produits sélectifs sur les deux terrains et le skate park (il ne faudra pas autoriser l'utilisation des terrains de foot ni la piste de BMX mercredi et jeudi prochain). Près du terrain de BMX, c'est la luzerne qui envahit la piste.

Le pourtour du parcours de santé sera désherbé et la place handicapée sera retirée. Les agents communaux remettront cet endroit en gazon car ce coin gêne le tracé du terrain d'entraînement. La place handicapée sera remise en bas de la piste de roller.

Places Handicapées place de la Mairie :

Lorsque l'association équip' âge se réunit à la salle des fêtes, il n'y a pas assez de places handicapées et certains véhicules sont stationnés devant les sorties des riverains, ce qui risque à la longue de créer des conflits.

Acquisition d'une tondeuse :

Les membres de l'Association Sportive de Bétheniville se proposent de tondre eux-mêmes le terrain de foot si la commune fournit le matériel.

Donc la première question est de savoir si on achète une tondeuse pour l'association ou si on en met une à leur disposition et que la propriété reste à la commune.

Ensuite, la seconde interrogation est de savoir quoi faire des déchets verts. Après réflexion, il semble que le plus judicieux soit de tondre la pelouse toutes les semaines et de faire du mulching (c'est-à-dire laisser l'herbe sur les terrains pour faire de l'engrais et d'après la société IDVERDE c'est possible quand il y en a très peu à couper).

M. le Maire propose que les agents communaux tondent quand le mulching n'est pas possible.

Une convention sera nécessaire entre l'ASB et la commune avec une obligation d'assurance. La maintenance et le carburant seront à la charge de la collectivité.

.

La journée citoyenne :

Cette année, elle se fera le 30 septembre à 9h00 pour les organisateurs et 9h30 pour les participants. Des flyers ont été distribués. L'école a été informée de cet évènement.

Projet de voirie communal 2023 :

Les travaux de voirie de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite rue du Munet, de création d'un passage surbaissé rue de Reims et de création d'une voirie sur l'ancien chemin de l'association Foncière (dénommé chemin de Reims) situé entre la rue de Merlan et la rue de l'éveil devaient se faire début septembre mais l'entreprise GOREZ qui a eu le contrat a décalé les travaux à début octobre car elle est débordée.

Reims Habitat :

Les quatre appartements rénovés dans l'ancienne maison médicale sont enfin attribués et les locataires commencent à s'installer.

Nids d'hyménoptères et autres :

M. le Maire tient à rappeler qu'une NOUVELLE PROCEDURE a été mise en place par le corps des sapeurs-pompiers du Grand Reims et par le SDIS de Fagnières.

Les habitants de Bétheniville doivent obligatoirement transmettre leur demande à la Mairie de Bétheniville avec leur nom, leur adresse et un numéro de téléphone. Ils doivent aussi préciser où se trouvent les insectes afin de savoir quel matériel utiliser. PRECISION : pour les insectes situés trop haut, il faudra faire appel à une entreprise privée car nos sapeurs-pompiers volontaires ne sont ni outillés ni assurés pour les enlever.

Les impôts fonciers :

M. le Maire indique que ni la commune, ni la CUGR n'ont augmenté leurs taux. Seules les bases ont augmenté, c'est-à-dire la partie gérée par l'Etat (*la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égale à la moitié de la valeur locative cadastrale. Cette dernière correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Ce loyer est ensuite actualisé et revalorisé chaque année*).

Subventions :

Mi-juillet, M. le Maire a reçu un mail du Maire de Pontfaverger relatif au versement des subventions aux associations des deux communes. Il lit le message aux membres de l'assemblée par lequel le Maire de Pontfaverger souhaite qu' « un accord de réciprocité pour les aides accordées financièrement ou matériellement soit trouvé ».

Le but de ce mail étant a priori d'avoir des bases identiques pour accorder des subventions aux associations.

M. le Maire a répondu à ce mail qu'il en parlerait à son conseil municipal en septembre. Toutefois, il a tenu à lui rappeler que cette réciprocité avait déjà été demandée en 2014 par le conseil précédent et que cette demande avait été rejetée par la commune de Pontfaverger.

Forum 2023 :

M. le Maire souhaite revenir sur le forum de Bétheniville de cette année. Il ne comprend pas le mail de M. Arnaud DESSERTENNE qui invite les associations béthenilloises à se rapprocher de l'organisatrice du forum de Pontfaverger étant entendu que l'année dernière après le forum 2022, il avait été décidé en conseil qu'il n'y aurait pas de forum en commun avec Pontfaverger.

M. Arnaud DESSERTENNE tient à préciser qu'en septembre 2022, lors de la réunion de la commission Sports, loisirs, jeunesse, culture, fêtes et cérémonies, il avait été dit que non seulement, il n'y aurait pas de forum en commun mais en plus, il n'y aurait plus

du tout de forum même à Bétheniville. Et cette dernière décision avait été votée en commission.

M. Arnaud DESSERTENNE ne comprend donc pas la décision de certaines associations de Bétheniville de faire le forum en 2023 sans lui en parler au préalable, étant donné qu'il est le Président de la commission sports et loisirs. Il est très déçu de ce manque de communication.

M. Arnaud DESSERTENNE présente alors sa démission de la Présidence de la commission Sports et Loisirs. Il informe le Conseil qu'il est prêt à aider le prochain Président à s'installer et à lui donner quelques conseils.

M. le Maire lui demande de ne pas tout abandonner.

M. Arnaud DESSERTENNE regrette que l'ASB ne l'ait pas prévenu avant car il aurait réagi autrement.

M. Arnaud DESSERTENNE accepte de rester à la Présidence de la commission sports et loisirs. Par contre, il souhaite être secondé. M. Emmanuel CHONION se propose pour être son adjoint.

M. Arnaud DESSERTENNE doit réunir la commission et prendre contact avec Pontfaverger pour échanger sur les diverses subventions des communes.

M. Arnaud DESSERTENNE souhaite parler du mail qu'il a reçu de Mme Valérie PIERRET, la Directrice des écoles, qui lui indique qu'une opération école et cinéma est en cours et qu'elle souhaiterait que les écoles de Bétheniville y participent.

Cela consiste à diffuser à l'école (ou dans un endroit mis à disposition de l'école comme la salle des fêtes) trois films dans l'année pour les élèves, trois euros par enfants et par film (il y a 144 élèves). Le Coût total de cette opération sera de 1 296 euros.

Mme Valérie PIERRET aimerait que la commune prenne tout ou partie de ce montant.

Mme Valérie PIERRET est passée par M. Arnaud DESSERTENNE car il avait, depuis plusieurs mois, l'objectif de « faire venir le cinéma à l'école ».

M. le Maire doit revoir le budget de la commune et donnera sa réponse après cela.

M. Arnaud DESSERTENNE informe l'assemblée que BATJ va, cette année encore, participer au Téléthon. Le Président de l'association, M. Maxime GOURIS souhaite faire une réunion commune avec la commission sports et loisirs afin d'organiser la manifestation.

Mme Isabelle BOUCKSOM revient sur la question du forum pour y apporter une précision importante : elle indique que celui-ci est à l'initiative de l'ASB et surtout des membres de leur nouveau bureau qui souhaitaient recruter des nouveaux adhérents par le biais du forum et non à l'initiative de M. le Maire.

Réorganisation des commissions :

M. le Maire rappelle que nous sommes à mi-mandat, qu'il serait bien de faire un point sur les différentes commissions :

- Communication : pas de modification, M. Emmanuel CHONION, Président de la commission, indique qu'il n'est pas nécessaire de reprendre des membres.

- Commission arbre de Noël : Elle est composée de 14 personnes et certaines sont arrivées récemment donc tout va bien.

-Commission cimetière et commission fleurissement : tout va bien selon la Présidente, Mme Marianne LECOMTE.

- Commission Sports, jeunesse, fêtes et loisirs

M. Frédéric CHARTON souhaite participer à cette commission.

M. le Maire estime qu'il y a trop de missions dans cette commission. Il propose que la culture soit déplacée et mise dans la commission Bibliothèque car cela semble plus logique étant donné que l'employée communale, Mme Sonia CORPART, organise déjà

des évènements culturels tels que la rencontre avec un musicien le vendredi 22 septembre.

De même, pour les cérémonies, M. le Maire aimerait que les élus soient en salle auprès des participants et non au service ou en cuisine. Le service sera fait par les agents communaux ou d'autres personnes rémunérées.

L'organisation des cérémonies se fera directement par le bureau (Maire et Adjointes).

Ainsi cette nouvelle commission aura pour nom : sports, jeunesse et loisirs.

- Commission salle des fêtes : elle est scindée en deux parties avec d'une part Mme Marianne LECOMTE, qui reste présidente de la partie Responsable réservations (gestion des locations) et d'autre part M. Luc APPERT qui devient président de la seconde partie Responsable technique (contrat de maintenance, ...).

Pour les autres commissions pas de modifications actuelles.

M. le Maire pense que la venue de nouveaux participants pourrait donner un élan positif.

Un petit article sera mis sur les sites informatiques et la mise à jour des commissions se fera ensuite.

En bref :

Les élections sénatoriales se feront le dimanche 24 septembre, il est rappelé que sont électeurs titulaires : M. Jean-Pierre PALADINI, Mme Isabelle BOUCKSOM et M. Luc APPERT. Ce dernier indique qu'il a reçu sa convocation pour ce dimanche et informe que sur le courrier, il y avait un petit mot indiquant que s'il ne votait pas et ne prévenait pas, c'est-à-dire s'il n'était pas remplacé par un suppléant, il encourait une peine d'amende de 100 euros.

Le petit déjeuner avec Mme Lise-Magnier, députée, a eu lieu le samedi 15 septembre à Bétheniville à 8h30 au café de la place. Une vingtaine de personnes avaient fait le déplacement pour la rencontrer.

Carrefour des élus

M. le Maire rappelle que la commune a été primée cette année : nous avons reçu un trophée par la CMMA pour notre zone sportive (Seules trois communes ont été primées et nous sommes la seule commune rurale).

De même, notre Bibliothèque a reçu 500 euros du Département pour la diversité et le dynamisme de ses ateliers.

La sono :

Elle nous a lâché au 14 juillet. Mme Gina BUCHE a rappelé le fournisseur. Ce dernier est venu la voir et il semble que ce soit un problème de batterie. Il va reprendre la sono et voir s'il est possible de la passer au S.A.V. ; sinon, il nous fera un devis.

M. le Maire revient sur la CUGR et le marché des transports : Transdev a été retenue. Dans quelques mois, la commune aura des liaisons avec Reims toutes les heures de 6h45 à 20h00 environ. Ce seront des bus de 20 personnes maximum. Ces bus iront jusqu'à Saint Symphorien pour deux euros le trajet.

La Société Transdev aura la responsabilité du fonctionnement et tout l'investissement sera à la charge de la CUGR.

Tour de table

M. Emmanuel CHONION demande si notre antenne est en 5 G.

M. le Maire lui répond qu'elle n'est pas encore en 5G mais devrait être bientôt en 4G boosté.

Mme Isabelle BOUCKSOM demande comment faire pour régler les lumières de la pétanque.

M. le Maire lui répond qu'une nacelle doit venir pour installer le pare-ballons et la commune en profitera pour demander que les lumières soient réglées en même temps.

Mme Gina BUCHE explique qu'un sondage avait été fait pour une association vélo. Mais depuis, Mme Gina BUCHE a recontacté la personne qui devait être Président de l'association et cette personne l'a informée qu'elle ne souhaitait plus s'en occuper.

M. Luc APPERT demande où en est la demande faite au CCAS pour une aide financière de fuel.

Mme Marianne LECOMTE lui répond que cela a été fait le 20 septembre et la Commune a reçu et payé la facture aussitôt.

M. le Maire souhaite qu'à l'avenir l'aide ne soit pas décidée en litre mais bien en euros car si le dossier tarde trop, on risque une grosse augmentation du prix comme sur ce dossier. Le prix du fuel en avril n'était pas le même qu'en septembre.

M. le Maire informe le conseil qu'une centrale à béton va être créée à Pontfaverger (M. Amaury GIRARD). Il a demandé à la commune de mettre une annonce en Mairie pour cette future centrale à béton.

M. le Maire indique que c'est du domaine du privé, la commune ne peut pas le mettre sur ses panneaux, par contre, les commerçants ou les professions libérales peuvent si elles le désirent l'afficher.

Fin de réunion 00h30